

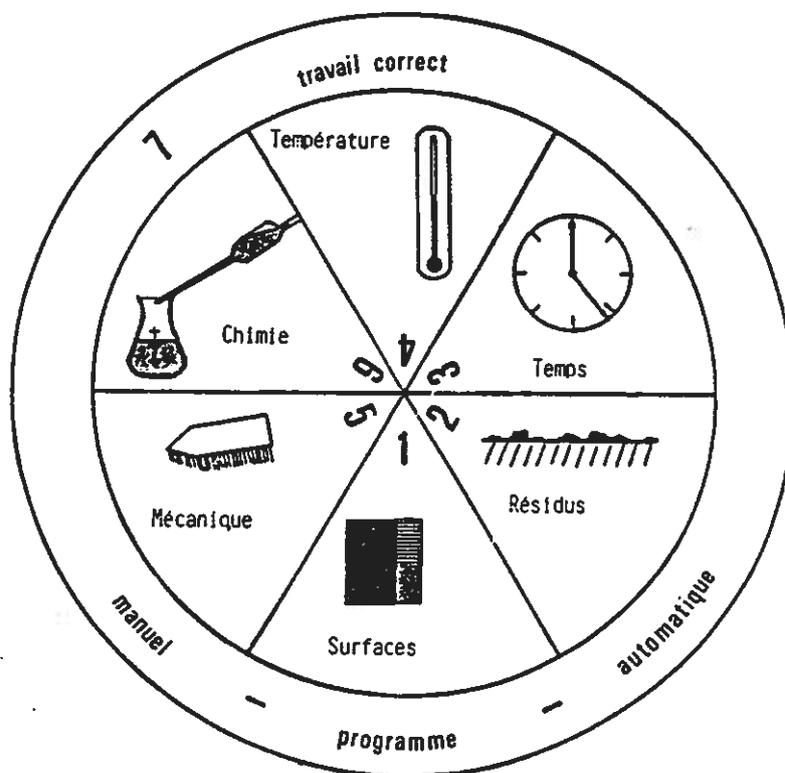


Avril 1985/138

Publiée par la Station fédérale de recherche laitières
CH-3097 Liebefeld

Liste No 25 des détergents et désinfectants

Facteurs déterminant l'effet détergent



1. Contrôler l'état des surfaces
2. Ne pas laisser sécher les résidus de lait
3. Consacrer le temps nécessaire
4. Contrôler la température
5. Atteindre toutes les surfaces
6. Détergents et désinfectants autorisés
7. Effectuer le travail correctement après chaque utilisation

No cour.	Nom du produit	Maison	Groupe d'utilisation	Conc. %	pH	Val. OSH*	P	Composants	Année de l'examen cité	Classe de toxicité	Forme
1	Abrazit	(19)	D	1.5	1.8	14.9*		21	70	2	P
2	Actophor PA	(5)	B/1,2	0.4	2.5	5.6*		11,23	77	3	L
3	Alfa Laval 1	(17)	C/4	0.5	11.6	3.1		13,17	73	4	P
4	Alfa Laval 11	(17)	C/4	0.5	11.1	2.9		13,17	76	5	P
5	Alfacid	(17)	A/3c	1.0	1.3	34.6*		2,33	84	3	P
6	Alkasol	(19)	A/3a	2.0	13.0	11.8		15	78	2	L
7	Alkavit 310	(1)	A/2	1.0	12.0	5.6		17,18	80	4	P
8	Alkavit 512	(1)	A/1	0.5	11.5	3.4		17,28	66	4	P
9	AMS acide	(19)	A/3b	2.0	1.0	75.7*		2	78	3	P
10	AMS H	(19)	A/3b	2.0	1.0	44.5*		26	78	2	L
11	AMS N.S.R.	(19)	A/3b	2.0	1.7	48.0*		23	70	2	L
12	AMS standard	(19)	A/1	0.5	11.5	4.6		30	78	4	P
13	Biostatic	(19)	B/1	0.2	6.3	-		4	70	4	L
14	Blaha-Vit	(3)	C/3,4	0.5	11.7	2.3		13,22,32	72	5	P
15	Blaha-Vit acide	(3)	A/3b	2.0	0.9	82.0*		2	75	3	P
16	Blaha-Vit liquide	(3)	C/3,4	0.5	12.1	1.2		16,30	67	4	L
17	Blaha-Vit total	(3)	A/3c	0.5	2.1	3.6*		2	80	4	L
18	Bradophen 100 S	(5)	B/1	0.5	7.0	-		24	77	5	S
19	BTC-2125	(28)	B/1	0.1	6.6	-		24	66	4	L
20	Calgonit combi T	(2)	C/3	0.5	11.0	1.7		13,22,32	69	5	P
21	Calgonit D	(2)	C/3,4,5	0.5	10.7	1.9		18,32	82	5	P
22	Calgonit DA	(2)	C/4	0.5	11.0	1.7		13,22,32	69	5	P
23	Calgonit DA liquide	(2)	C/4	0.5	11.7	1.2		15,16,30	82	3	L
24	Calgonit K liquide	(2)	A/2	0.5	11.8	1.0		15,19	76	3	L
25	Calgonit Kessiputz	(2)	D	1.5	2.6	14.2*		29	72	libre	P
26	Calgonit R	(2)	A/3a	2.0	13.4	47.3		15	74	2	P
27	Calgonit R liquide	(2)	A/3a	2.0	13.1	19.6		15	84	2	L
28	Calgonit S	(2)	A/3c	1.0	1.4	32.5*		2,33	82	3	P
29	Calgonit S liquide	(2)	A/3b	2.0	1.6	98.1*		23	73	2	L
30	Calgonit S spécial	(2)	A/3b	2.0	1.0	65.7*		9	54	2	P
31	Calgonit stanal	(2)	C/3	0.5	10.6	1.7		14,17,32	74	5	P
32	Calgonit stanal T	(2)	C/3	0.5	10.6	1.7		14,17,32	74	5	P
33	Calgonit U liq. spéc.	(2)	C/1,3	0.5	11.7	1.2		15,16,19	84	3	L
34	Calgonit-A	(2)	A/3b	2.0	1.6	98.1*		23	73	2	L
35	Calgonit-bleu	(2)	A/1	0.5	11.7	2.9		13,17	77	5	P
36	Chlorspezial	(23)	B/1,2	0.25	6.0	-		7	74	4	P
37	Decapmel SW	(12)	A/3c	1.0	1.5	29.7*		33	79	3	P
38	Determel FT	(12)	C/4	0.5	11.4	0.5		16,30	80	4	L

39	Diversey D 605	(4)	A/3b	0.5	1.9	24.5*	23	84	2	L
40	Diversey Deoluxe S	4	A/1	0.5	12.0	4.1	13	70	4	P
41	Diversey Difon	(4)	A/3b	2.0	1.3	67.8*	26, 23	72	2	L
42	Diversey Dilac	(4)	A/3b	2.0	1.6	69.2*	23	70	2	L
43	Diversey Dilac B	(4)	A/3c	2.0	1.5	37.9*	23	84	3	L
44	Diversey Diokem	(4)	C/3	0.5	11.2	1.3	27	75	4	P
45	Diversey Divoluxe	(4)	A/1	0.5	12.0	4.1	13	70	4	P
46	Diversey Relion	(4)	A/3a	2.0	13.4	42.0	15	72	2	P
47	Diversey Roxyl	(4)	A/2	0.5	12.0	4.1	13, 17	72	4	P
48	Dét. de past. 159	(11)	A/3a	2.0	13.4	47.2	15	82	2	P
49	Dét. de past. 295	(11)	A/3a	2.0	13.1	14.2	15	82	2	L
50	Duolit 1	(23)	B/1	2.0	3.3	--	6, 25	74	5	L
51	Extra	(26)	A/3c	0.5	1.5	20.6*	2	75	3	P
52	Hoka	(7)	D	1.5	2.7	11.9*	29	63	libre	P
53	HW-19	(31)	A/3c	1.0	2.3	10.1*	2	77	3	P
54	Ikalin VB-liquide	(16)	C/3, 4	0.5	12.1	1.2	16, 30	67	4	L
55	Ikalin VB-liquide SR	(16)	A/3c	0.5	2.1	3.6*	2.29	80	4	L
56	Ikalin VB-40	(16)	A/1	0.5	12.2	3.0	13	61	4	P
57	Ikalin VB-42	(16)	C/3, 4	0.5	11.7	2.3	13, 22, 32	72	5	P
58	Jalu-acide	(2)	A/3b	2.0	0.9	64.7*	26	74	2	L
59	KERO	(32)	C/3, 4	0.5	11.5	3.2	13, 22, 32	78	5	P
60	Lussolin 50	(9)	A/1	0.5	11.5	2.1	13	59	4	P
61	Manusin	(25)	C/3, 4	0.5	11.7	2.3	13, 22, 32	80	5	P
62	Micasolve	(6)	A/3b	2.0	1.0	86.9*	2	84	3	P
63	Mifaquat	(6)	B/1	0.2	7.5	--	24	84	4	L
64	Mikroklene DFS	(31)	B/1	0.2	2.4	4.3*	11, 23	77	2	L
65	Milk Klene	(19)	A/1	0.5	10.8	2.5	17, 22	70	5	P
66	Milk Klene AD	(19)	C/3, 4	0.5	11.6	2.8	17, 22, 32	80	5	P
67	Milk Klene AD liquide	(19)	C/3, 4	0.5	11.4	0.5*	12, 16	82	3	L
68	Mipon S	(6)	A/3b	2.0	0.8	59.0*	26	84	2	L
69	Mipon 14	(6)	A/3a	2.0	13.1	14.4	15	84	2	L
70	Mi-5	(31)	A/2	1.0	11.9	6.4	13, 17, 22	77	4	P
71	Neomoscan	(11)	C/2	0.5	11.4	1.1	13, 15, 16	54	2	L
72	Neomoscan AFM	(11)	A/1	0.5	12.3	4.4	13, 15	74	3	P
73	Neomoscan acide liq.	(11)	A/3b	2.0	0.9	62.8*	26	56	2	L
74	Neomoscan acide P	(11)	A/3b	2.0	1.0	64.8*	9	54	2	P
75	Neomoscan M	(11)	C/4, 5	0.5	11.7	1.2	12, 13, 16	61	3	L
76	Neomoscan MP	(11)	C/3, 4	0.5	11.7	3.4	22, 30, 32	65	5 S	P
77	Neomoscan PL liquide	(11)	A/1, 2	0.5	12.1	1.5	12	74	2	L
78	Neomoscan SR	(11)	C/1	0.5	12.1	1.4	12, 32	74	2	L
79	Neomoscan 100	(11)	A/1	0.5	11.6	2.7	13, 17	84	4	P
80	Neomoscan-combi 300	(11)	C/3	0.5	11.5	3.5	17, 32	82	4	P
81	Neoseptal	(11)	B/1, 2	0.25	9.8	0.1	16	74	3	L

No cour.	Nom du produit	Maison	Groupe d'utilisation	Conc. %	pH	Val.* OSH	P	Composants	Année de l'examen cité	Classe de toxicité	Forme
82	Niroklar	(11)	A/3b	2.0	1.5	92.9*		23	63	2	L
83	Niropur S	(11)	A/3c	1.0	1.6	31.7*		33	80	3	P
84	Niropur-liquide S	(11)	A/3c	2.0	1.7	32.7*		23	77	3	L
85	Niroputz	(11)	D	1.5	3.4	11.0*		29	82	libre	P
86	Parco	(13)	A/1	0.5	10.1	0.4		20	60	5	L
87	Parco acide	(13)	A/3b	2.0	1.5	92.9*		23	63	2	L
88	Parco combi liquide	(13)	C/4,5	0.5	11.7	1.2		12,13,16	61	3	L
89	Parco combi poudre	(13)	C/3,4	0.5	11.7	3.4		22,30,32	65	5 S	P
90	Parik	(14)	D	1.5	2.7	13.9*		29	60	libre	P
91	Putryl S	(16)	A/3b	2.0	0.9	82.0*		2	75	3	P
92	P3 asepto 2000	(8)	C/3, 4	0.5	11.5	3.2		13,22,32	78	5	P
93	P3 dix-F	(8)	C/3	0.5	12.0	1.1		30	77	4	L
94	P3 Horolith F	(8)	A/3b	2.0	0.8	65.5*		26	84	2	L
95	P3 Horolith M	(8)	A/3b	2.0	0.9	64.8*		9	51	2	P
96	P3 Horolith MD	(8)	A/3b,c	1.0	1.5	31.2*		33	77	3	P
97	P3 Horolith MP	(8)	A/3b,c	2.0	1.9	30.6*		23	75	3	L
98	P3 Horolith MSW	(8)	C/3	1.0	1.8	36.6*		23	84	2	L
99	P3 Hypochloran H	(8)	B/1	0.3	9.5	0.1		16	61	3	L
100	P3 liquide 100	(8)	C/3,4	0.5	11.3	0.5		12,16	74	4	L
101	P3 liquide 142	(8)	C/2	0.5	11.3	1.1		13,16	52	4	L
102	P3 mip F	(8)	A/3a	2.0	13.7	32.2		15	51	2	P
103	P3 mip F	(8)	A/3a	2.0	13.1	18.4		15	74	2	L
104	P3 oxonia-aktiv	(8)	B/1	0.5	3.4	3.5*		31	77	3	L
105	P3 paquet agricole	(8)	A/1	0.5	11.6	2.7		17,28	60	5	P
106	P3 rik	(8)	A/1	0.5	10.7	0.4		13	74	4	L
107	P3 SBF	(8)	C/1	0.5	10.3	0.7		18,32	84	5	P
108	P3 standard	(8)	A/1	0.5	12.1	2.7		13,22	74	5	P
109	P3 super A	(8)	A/4	1.0	13.0	13.2		15	74	2	P
110	P3 trifax	(8)	A/2	1.0	12.8	8.5		15	64	2	P
111	P3 trifax F	(8)	A/2	0.5	10.9	0.7		13	74	4	L
112	P3 z ON	(8)	C/3	0.5	10.8	2.3		17,32	82	4	P
113	P3 z spécial	(8)	C/3,5	0.5	10.7	2.1		17,32	82	4	P
114	Quadrofix-B-poudre	(2)	A/1	0.5	11.7	2.5		13,17	74	5	P
115	Quartasept B/F	(30)	B/1	0.3	6.7	-		24	84	5	L
116	S & M acid AT	(30)	C/3	0.6	2.2	8.5*		23,24	82	3	L
117	Sanimel T	(12)	C/4	0.5	11.6	3.3		13,22,32	79	5	P
118	Sanipur	(10)	C/1	0.5	4.6	-		4	65	3	L
119	SanoLact	(29)	A/3c	0.5	2.4	2.8*		2,29	77	4	L

120	SFH E 12	(10)	A/3	2	1.5	93.0*	23	84	2	L
121	Steinet 409	(27)	A/3a	2.0	13.3	12.7	15	78	2	L
122	Steinet 440	(27)	A/2	1.0	11.8	1.8	13	82	4	L
123	Steinet 450	(27)	C/3,4,5	0.5	11.2	0.5	12,16	77	3	L
124	Steinet 572	(27)	A/1	0.5	11.9	3.9	13,18	84	4	P
125	Steinet 650	(27)	A/3b,c	2.0	1.9	32.0*	23	77	3	L
126	Steinet 850	(27)	B/1	0.5	6.0	-	24	77	5	L
127	Tego 51	(18)	B/1	1.0	8.4	-	1	69	5	L
128	Tego1	(18)	B/1	0.2	8.8	0.1	1	69	4	L
129	Ultima SP	(10)	A/3b	2.0	1.1	81.1*	2	78	3	P
130	Ultima 28	(10)	A/1	0.5	12.1	2.7	13,22	78	4	P
131	Ultima 30 F	(10)	A/3a	2.0	13.1	20.0	15	79	2	L
132	Ultima 30 P	(10)	A/3a	2.0	13.2	46.0	15	78	2	P
133	Ultima 40 F	(10)	A/3b	2.0	0.9	79.3*	26	79	2	L
134	Ultima 40 P	(10)	A/3b	2.0	1.0	63.2*	9	78	2	P
135	Ultima 50 KF	(10)	A/2	1.0	12.1	2.0	22,30	78	4	L
136	Ultima 50 KP	(10)	A/2	0.5	12.1	4.0	13	61	4	P
137	Ultima 60 D	(10)	C/1	1.0	11.3	2.4	13	65	4	P
138	Ultisan F	(10)	A/3b	2.0	1.6	73.2*	23	78	2	L
139	Ultisept P	(10)	C/4	0.5	12.1	3.7	3,13	78	4	P
140	Vantocil IB	(24)	B/1	0.2	5.2	-	5	74	5	L
141	Vertex	(16)	D	1.5	2.4	14.3*	29	80	5	P
142	Weladyn	(20)	B/1,2	0.2	2.6	2.7*	11,20,23	64	3	L
143	Weladyn CP	(20)	C/3,4	0.5	11.6	3.1	13,22,32	69	4	P
144	Weladyn S	(20)	B/1,2	0.2	2.3	7.0*	11,20,23	69	2	L
145	Winklerit acide	(21)	A/3b	2.0	0.9	64.4*	9	61	2	P
146	Zini extra	(22)	D	1.5	2.8	11.2*	29	60	libre	P
147	Zini normal	(22)	D	1.5	2.8	11.2*	29	72	libre	P

* Degrés SH (degré d'acidité Soxhlet-Henkel). La concentration est exprimée par le rapport poids/volume

Liste des maisons

No	Maison	Siège	Téléphone
1	Tanner & Co. AG	8500 Frauenfeld	(054) 7 42 26
2	Sträuli AG	8400 Winterthur	(052) 28 14 21
3	Blaser & Co. AG	3415 Hasle-Rüegsau	(034) 61 61 61
4	Diversey SA	1700 Fribourg	(037) 22 80 56
5	Indu-Farm AG	4002 Basel	(061) 23 95 79
6	Mifa AG	4402 Frenkendorf	(061) 94 64 61
7	K. Hofstetter, Hof- Oberkirch	8722 Kaltbrunn	(055) 75 16 81
8	Henkel u. Cie AG, Labor fac	4133 Pratteln	(061) 84 01 11
9	Lussolin AG	6362 Stansstad	(041) 61 20 33
10	Seifenfabrik Hochdorf AG	6280 Hochdorf	(041) 88 10 36
11	Halag Chemie AG	8355 Aadorf	(052) 47 22 82
12	Staub & Bigler AG	3176 Neuenegg	(031) 94 22 32
13	Parco-Reinigungsmittel	8704 Herrliberg	(01) 915 27 57
14	P. Ribl	9214 Kradolf	(072) 42 11 87
15	-	-	-
16	van Baerle & Cie	4142 Münchenstein	(061) 46 89 00
17	Alfa-Laval AG	6210 Sursee	(045) 21 31 31
18	Ketol AG	8157 Dielsdorf	(01) 853 05 16
19	Amstutz Produkte AG	6274 Eschenbach	(041) 89 14 41
20	Ciba-Geigy AG	4002 Basel	(061) 37 11 11
21	Fr. Winkler AG	3510 Konolfingen	(031) 99 01 31
22	P. Zingg	9327 Tübach	(071) 41 02 28
23	Scantecno	8803 Rüslikon	(01) 724 12 15
24	I.C.I. (Switzerland)-AG	8039 Zürich	(01) 202 50 91
25	Matra	3052 Zollikofen	(031) 57 36 36
26	J. Ducret SA	1438 Method	(024) 37 11 82
27	F. Steinfels AG	8005 Zürich	(01) 42 14 14
28	W. Tschopp AG	4053 Basel	(061) 50 55 88
29	Louis Rossier	1040 Echallens	(021) 81 46 11
30	Opopharma AG	8025 Zürich	(01) 47 65 00
31	Solan AG	8152 Glattbrugg	(01) 810 75 65
32	W. Peterhans AG	9403 Goldach	(071) 41 03 03

Nouveaux produits

- SFH E 12

Nouvelle composition de produits

- P₃ SBF
- P₃ Horolith F
- Alfacid

Produits retirés de la liste

-

Nouvelles maisons

- W. Peterhans AG

Maisons rayées de la liste

- L. Keel

Modification de noms

- Acid Extra (ancien)
- Extra (nouveau)

Groupes d'utilisation

Groupe A/1

Détergents pour travaux de nettoyage de caractère général, s'effectuant manuellement

Groupe A/2

Détergents pour le nettoyage des boilles dans des installations automatiques

Groupe A/3

Détergents pour l'élimination du tartre (pierre du lait) dans des appareils en acier inoxydable

A/3a = produits alcalins de détartrage

A/3b = produits acides de détartrage

A/3c = produits acides de détartrage pour le nettoyage acide des machines à traire (Art. 51 du RSLL)

Groupe A/4

Détergents pour le nettoyage des bouteilles dans les installations automatiques

Groupe B/1

Désinfectants pour appareils, instruments, ustensiles et bouteilles nettoyés dans les laiteries et entreprises de transformation du lait

Groupe B/2

Désinfectants pour ustensiles à lait et machines à traire nettoyés dans les exploitations agricoles

Groupe C/1

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des barattes-malaxieuses en acier

Groupe C/2

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des barattes-malaxieuses en bois

Groupe C/3

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des appareils, instruments, ustensiles et bouteilles dans les laiteries et les autres entreprises de transformation du lait

Groupe C/4

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des ustensiles à lait et des machines à traire dans les exploitations agricoles

Groupe C/5

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des conduites à lait en polyéthylène (lactoduc)

Groupe D

Produits pour le nettoyage des chaudières à fromage

Définition des termes °SH, valeur P et facteur de titrage

Degrés SH (degrés d'acidité selon Soxhlet-Henkel)

Le degré d'acidité potentiel selon Soxhlet-Henkel correspond au nombre de ml de soude caustique 0.25 N nécessaire au titrage de 100 ml d'une solution jusqu'au point de virage de la phénolphtaléine (mesure des acides titrables).

Valeur P (valeur de phénolphtaléine)

La valeur P correspond au nombre de ml d'acide chlorhydrique normal nécessaire au titrage de 100 ml d'une solution jusqu'au point de virage de la phénolphtaléine (mesure de l'alcalinité libre).

Contrôle de la concentration par l'alcalinité de titrage (P) ou l'acidité de titrage (°SH)

On part de la valeur P ou de la valeur °SH d'une solution à concentration connue du produit en question, valeurs qui seront déterminées ou prises de la présente liste (en tenant compte de la concentration indiquée). Ensuite on déterminera la valeur P ou la valeur °SH d'une solution dont la concentration n'est pas connue.

Les valeurs P ou °SH de la solution à concentration connue et celles de la solution à concentration inconnue permettront de calculer la concentration inconnue d'après la règle de trois.

Exemple: Une solution à 2 % a une valeur P de 12.0, cela signifie qu'il faut 12.0 ml de HCl normal pour titrer 100 ml d'une solution alcaline jusqu'au point de virage. Une solution avec P 7.5 a donc une concentration de 1.25 (2 multiplié par 7.5 divisé par 12).

Question: Combien de kg du produit en question faut-il ajouter à 500 l de solution pour porter la concentration de 1.25 % (valeur effective) à 2.0 % (valeur prescrite)?

Réponse: 3.75 kg (la concentration manquante de 0.75 multipliée par le volume de la solution de 500 l divisé par 100).

Une solution de soude caustique à 1 % a une valeur P de 25 et une solution d'acide nitrique (65 %) à 1 % a une valeur °SH d'environ 42.

Le pH n'est pas une mesure appropriée pour contrôler la concentration, les valeurs pH des solutions ne variant pas beaucoup dans les limites des concentrations envisagées.

Avant de titrer des solutions détergentes souillées, il faut éliminer les précipités par centrifugation ou filtration.

Une solution détergente usée ne peut être régénérée par la seule addition d'un détergent solide. Il faut ajouter en même temps de l'eau fraîche (si celle-ci n'est pas continuellement apportée à la solution détergente par le prérinçage).

Désinfection et nettoyage combinés

Par désinfection et nettoyage combinés on comprend la combinaison en une seule opération du nettoyage et de la désinfection. Les produits combinés qu'on utilise à la fois pour le nettoyage et la désinfection doivent répondre aussi bien aux critères d'un détergent qu'à ceux d'un désinfectant, l'essentiel étant un nettoyage impeccable. Associée au nettoyage, la désinfection n'est efficace que lorsqu'un prérinçage consciencieux effectué immédiatement après la traite empêche que des restes de lait ne parviennent en grande quantité dans la solution, car ces résidus entrent en réaction avec les désinfectants et les rendent ainsi inefficaces.

Produit combiné pour le nettoyage et la désinfection ne signifie pas que l'utilisateur puisse lui-même assortir ou mélanger différents produits.

Composition des produits

Les composants mentionnés ci-dessous sont tirés de la liste des toxiques. Les produits contiennent en général plus de composants que ceux mentionnés ici. Selon les prescriptions concernant la caractérisation des toxiques contenues dans l'ordonnance sur les toxiques du 19.9.83 les bandes de couleur prévues pour les emballages et récipients doivent entre autres comporter les indications suivantes:

Les composants toxiques, suivant le danger qu'ils présentent, par leur dénomination chimique ou leur nom commercial usuel, leur nom vulgaire ou la désignation de leur groupe;
Pour les produits des classes 1 à 3, la part en pour-cent des composants des classes de toxicité 1 à 3.

No Composants

- 1 acide aminoacétique alcylé
- 2 acide sulfamique
- 3 dichlorisocyanurate
- 4 chlorure de benzalconium
(ammonium quaternaire)
- 5 polyhydrochlorure d'hexaméthylène-biguanide
- 6 chlorure de cétyl-pyridinium (ammonium quaternaire)
- 7 chloramines
- 8 -
- 9 nitrate d'urée
- 10 -
- 11 iode
- 12 hydroxide de potassium
- 13 métasilicate (de sodium)
- 14 silicate de sodium
- 15 hydroxide de sodium
- 16 hypochlorite de sodium
- 17 carbonate de sodium
- 18 tripolyphosphate de sodium
- 19 silicates (solubles) de sodium
- 20 mouillants divers
- 21 acide oxalique
- 22 phosphates
- 23 acide phosphorique
- 24 ammonium quaternaire
- 25 acide salicylique
- 26 acide nitrique
- 27 phosphate trisodique chloré
- 28 silicates solubles
- 29 acide citrique
- 30 silicates alcalins
- 31 peroxyde d'hydrogène
- 32 porteur de chlore
- 33 sel sulfurique

Produits identiques

Sont identiques les produits dont la composition est la même, mais qui sont mis en vente sous des noms différents. L'autorisation est accordée sur la base d'une déclaration d'identité de la part du fabricant et du revendeur, à condition que fabricant et revendeur ne soient pas la même firme. Les produits identiques sont énumérés ci-dessous afin de satisfaire à l'exigence d'une offre de détergents honnête et sans équivoque.

Sont identiques:

Blaha-Vit et Ikalin VB-42
Blaha-Vit acide et Putryl S
Blaha-Vit liquide et Ikalin liquide
Blaha-Vit total et Ikalin liquide SR
Calgonit stanal et Calgonit stanal T
(celui-ci sans mouillant)
Calgonit combi T et Calgonit DA
(Calgonit combi T en gros emballages pour entreprises de transformation, Calgonit DA pour producteurs de lait)

Diversey Deoluxe S et Diversey Divoluxe
 Manusin et Ikalin VB-42
 P₃ spécial et P₃ z ON (celui-ci sans mouillant)
 Parco combi liquide et Neomoscan
 Parco combi poudre et Neomoscan MP
 Parco acide et Niroklar
 KERO et P₃-asepto 2000

Loi sur les toxiques

Signification des classes de toxicité

Classe de toxicité	Caractérisation	dose létale aigue totale par voie orale (mg/kg)	Marquage de l'emballage
1	poisons très violents, extrêmement dangereux	inférieure à 5	ruban noir "poisons, tête de mort"
2	poisons très violents	5-50	comme pour classe 1
3	poisons violents	supérieure à 50-500	ruban jaune "toxique"
4	matières et produits offrant un certain danger	supérieure à 500-2000	ruban rouge "ne pas avaler"
5	peu de danger	supérieure à 2000-5000	ruban rouge "ne pas avaler"

Possibilités d'achat pour utilisation en propre et pour stockage

Classe de toxicité	possibilités d'achat	stockage
1	uniquement contre autorisation d'achat (livret des toxiques, fiche de toxique) n'est pas vendu aux ménages privés	sous clé
2	uniquement contre autorisation d'achat (livret des toxiques, fiche de toxique) à des privés également	sous clé
3	contre accusé de réception	hors de portée des personnes non autorisées
4	sans formalités; dans les commerces spécialisés	hors de portée des enfants et des animaux
5	sans formalités;	hors de portée des enfants et des animaux
5S	admis pour libre-service	hors de portée des enfants et des animaux

Prescriptions du règlement suisse de livraison du lait

L'article 49 du nouveau règlement de livraison du lait (RSL) entré en vigueur le 1er janvier 1973 énonce la prescription suivante: "Pour recueillir et traiter le lait, on n'utilisera que des ustensiles et machines approuvés expressément par la Station fédérale de recherches laitières de Liebefeld. Il en va de même des produits de nettoyage et de désinfection ainsi que des appareils utilisés pour le lavage des machines et des ustensiles."

Dans les locaux de ramassage et les entreprises de transformation, on n'utilisera également, conformément à l'article 70, 1er alinéa, du RSL, que des détergents et désinfectants admis.

Sont admis au sens de cette prescription:

- pour les locaux de ramassage et les entreprises de transformation, tous les produits figurant dans la présente liste
- pour les producteurs de lait, seuls les produits destinés au nettoyage et à la désinfection des ustensiles à lait et machines à traire dans les exploitations agricoles. Ces derniers figurent dans les groupes d'utilisation suivants:

Groupe A/1

Détergents pour travaux de nettoyage de caractère général, s'effectuant manuellement

Groupe B/2

Désinfection pour machines à traire et ustensiles à lait nettoyés dans les exploitations agricoles

Groupe C/4

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des ustensiles à lait et des machines à traire dans les exploitations agricoles

A cela s'ajoutent les produits de détartrage du groupe d'utilisation A/3c qui ne sont prévus, au sens strict, que pour les surfaces en acier inoxydable mais qui peuvent être utilisés, avec les précautions qui s'imposent, pour les autres matériaux entrant en considération.

Selon l'art. 51 du RSL, il faut soumettre la machine à traire à un nettoyage acide une ou deux fois **par mois**. Pour prévenir les dépôts de tartre, il s'est révélé avantageux d'effectuer le traitement acide une ou deux fois **par semaine**. Quand il s'agit d'éliminer des dépôts de tartre, il faut appliquer un traitement postérieur en utilisant un détergent et désinfectant alcalin.

Premier secours en cas d'accidents causés par des substances caustiques

Il est dangereux de mélanger certains produits pour le nettoyage et la désinfection. Ainsi, des mélanges d'acides et de produits contenant du chlore ont déjà provoqué des accidents mortels. On s'abstiendra donc de combiner imprudemment les produits et on observera toujours les mesures de précaution prescrites.

En cas de brûlures causées par des substances caustiques telles que la soude caustique et les acides forts rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Ainsi les substances sont diluées et emportées. Ne pas faire d'essais de neutralisation sur le corps. Si les brûlures sont graves, consulter un médecin immédiatement après un rinçage prolongé. Le médecin doit être informé exactement du genre de substance caustique et des mesures déjà prises.

En cas de brûlures des yeux rincer immédiatement avec de l'eau pure pendant 15 minutes, même si la substance caustique n'a pénétré dans l'oeil qu'en petite quantité. Pendant le rinçage bien écarter les paupières à l'aide du pouce et de l'index pour pouvoir atteindre toute la surface de l'oeil et de la paupière. Ensuite bander les yeux et conduire le blessé immédiatement chez un médecin, de préférence un ophtalmologiste. A défaut de médecin, continuer le rinçage pendant 15 minutes encore. Se débarrasser immédiatement des vêtements aspergés de substances caustiques. En cas d'urgence, le Centre suisse antipoisons, tél. 01 251 51 51 peut fournir des instructions concernant les mesures à prendre immédiatement.

Maintien du lait et des produits laitiers à l'état pur

Les produits détergents et désinfectants sont des moyens auxiliaires permettant de maintenir les surfaces des appareils et ustensiles entrant en contact avec le lait en un état irréprochable sur le plan de l'hygiène. C'est pourquoi les résidus de ces produits doivent être éliminés complètement avec de l'eau irréprochable. La possibilité d'une réinfection provoquée par un rinçage avec de l'eau ne donnant pas toute garantie du point de vue hygiénique n'est pas une raison de négliger le rinçage après traitement. Cela doit au contraire engager les intéressés à prendre les mesures nécessaires pour que l'approvisionnement en eau satisfasse aux exigences de l'industrie des denrées alimentaires.

Il est interdit d'utiliser les produits destinés au nettoyage et à la désinfection des appareils et ustensiles pour la manipulation directe ou indirecte des denrées alimentaires (surface des fromages, eau de lavage du beurre).

Station fédérale de
recherches laitières
section technologie
CH 3097 Liebefeld

Instructions pour le nettoyage et la désinfection des machines à traire avec pot trayeur

Si un lait contient beaucoup de germes et se conserve mal, cela provient dans la plupart des cas d'un nettoyage insuffisant des ustensiles laitiers et de la machine à traire. Il n'est possible d'obtenir un lait contenant peu de germes, autrement dit de qualité irréprochable, que si les ustensiles laitiers et la machine à traire sont nettoyés avec soin et désinfectés efficacement immédiatement après chaque emploi, puis entreposés de façon correcte.

1. Conditions générales

Toutes les surfaces en contact avec le lait doivent être en parfait état, et les pièces de caoutchouc changées à temps.

Employer des détergents et des désinfectants autorisés (par la Station fédérale de recherches laitières de Liebefeld).

Exécuter correctement le nettoyage dans un local propre, bien aéré et clair comportant un robinet d'eau chaude et un bac lavage approprié; éviter les réinfections par un entreposage ad hoc.

2. Nettoyage et désinfection après chaque traite

Nettoyage et désinfection combinés

Prérinçage

Immédiatement, d'abord externe, puis interne, à l'eau du robinet tiède ou froide, jusqu'à ce que l'eau soit claire.

Nettoyage et désinfection

Produit:	combiné, autorisé (groupe C/4)
Concentration:	selon les prescriptions d'emploi, le plus souvent 0,5 % (50 g/10 l d'eau)
Température:	50 °C à la main, 60 °C avec l'appareil de lavage
Durée d'action:	5 min. au minimum à la main, 10 min. avec l'appareil de lavage
Mécanique:	brosses spéciales à la main et brosse ronde pour la tête des manchons avec l'appareil de lavage
Principe:	traiter le long tuyau à vide comme les tuyaux à lait

Rinçage final

A l'eau du robinet, aussitôt après le nettoyage et la désinfection, puis avant la prochaine traite, de préférence à l'eau chaude

Entreposage

Dans un endroit propre, sec et sans odeurs (préserver du soleil les pièces en caoutchouc).

Nettoyage et désinfection séparés

Il faut procéder séparément au nettoyage et à la désinfection lorsqu'il subsiste après le prérinçage des restes visibles de lait sur les surfaces.

Procéder selon le schéma: prérinçage — nettoyage — rinçage intermédiaire — désinfection — rinçage final.

Produits de nettoyage: les produits autorisés (groupe A.1), concentration selon les prescriptions d'emploi, le plus souvent 0,5 %

Produits de désinfection: eau chaude (au moins 80 °C pendant 1 minute) ou vapeur (en abondance pendant au moins 3 minutes) ou produit chimique autorisé (au moins 5 minutes, groupe B/2).

Autres conditions: voir ci-dessus.

3. Prévention et élimination de la pierre de lait

La machine à traire, l'appareil de lavage, le stérilisateur à vapeur et les autres ustensiles laitiers doivent être nettoyés au moins une fois par semaine avec un solvant acide. La durée d'action doit être de 5 minutes au plus pour ce qui est des métaux sensibles à l'acidité comme l'aluminium, l'anticorodal et le fer étamé. Éliminer les restes d'acide par un rinçage approfondi. Si de la pierre de lait s'est déposée sur les surfaces par suite d'un nettoyage insuffisant, elles devront être traitées avec un produit combiné (alcalin) après le nettoyage acide.

4. Grand nettoyage

On combinera avantageusement le nettoyage acide avec le grand nettoyage hebdomadaire. Les unités trayeuses doivent être entièrement démontées, y compris le tuyau à vide long. Il faut remplacer immédiatement les pièces en caoutchouc défectueuses ou celles dont la surface est rugueuse. Il est préférable de changer tous les manchons trayeurs en même temps. Si l'on constate des dépôts, il faut veiller à procéder à un nettoyage général plus soigneux.

5. Nettoyage de la conduite à vide

La conduite à vide de même que le réservoir à vide, les robinets à vide, les purgeurs et le régulateur de vide doivent être nettoyés une fois par mois, mais aussi immédiatement après la traite si les conduites ont été souillées par aspiration de lait (ne pas utiliser de produits acides ou moussants).

6. Produits de nettoyage et de désinfection autorisés

Ces produits sont classés dans les groupes suivants:

- Produits de nettoyage sans action désinfectante (groupe A 1)
- Produits de désinfection sans action de nettoyage (groupe B 2)
- Produits combinés de nettoyage et de désinfection (groupe C 4)
- Produits acides pour dissoudre la pierre de lait (groupe A 3c).

Aux termes de l'article 49 du Règlement suisse de livraison du lait, il ne faut utiliser pour le nettoyage des machines à traire et des ustensiles laitiers que des produits approuvés par la Station fédérale de recherches laitières de Liebefeld. La plus récente liste des produits autorisés peut être obtenue gratuitement auprès de la Station fédérale de recherches laitières de Liebefeld, 3097 Liebefeld.

Éditeur: Commission suisse du lait, Berne

Distribution: Union centrale des producteurs suisses de lait, Weststrasse 10, 3000 Berne 6, téléphone 031 44 93 11

Juin 1982